

## Heurs et malheurs des campagnes au Moyen Âge

L'histoire de Wierde ne se distingue pas de celle du monde rural namurois en général. En Condroz plus encore qu'en Hesbaye, la culture principale est l'épeautre, qui sert même de monnaie de compte. Cette céréale est peu exigeante, très résistante aux gelées. Le semis a lieu en octobre, la récolte en août. L'avoine est aussi cultivée, alors qu'on la néglige dans les terres du nord de la Meuse. Pas de trace de vignes, même si un Pieret de Wierde est cité en 1356 comme propriétaire d'une vigne à Golzinne, bourg proche de Gembloux où se trouvait alors une forteresse comtale : *Item recheu par le cerier dou remanans Pieret de Wierde pour le cens de se vingne four les murs de la ville de Golzinne, par an, x obolz vj deniers*. Les loups rôdent alentour des hameaux : en 1371, Waverial le *braquenier* (louvettier) du comte Guillaume I reçoit ainsi une prime 40 sous *pour deux grans leups pris en Tronquoir, au harnois* (à l'arme blanche), *le joidi 4 jours de March*.

Au fil des siècles, la vie rurale est rythmée par les bonnes et mauvaises années, dont attestent les comptes des domaines. Les épidémies déciment les villages, comme la peste de 1361-1362, très meurtrière chez nous, et c'est compter sans les malheurs causés par l'homme. Du temps des guerres d'amis jusqu'aux campagnes dévastatrices du XVII<sup>e</sup> siècle, les ravages des guerres gâtent la vie du village. Si le voisinage de Liège touche surtout les villages frontaliers dans les conflits émaillant les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, il en va autrement lors du conflit de 1430. Peu après que Namur est tombée dans le giron du duc de Bourgogne, une guerre sauvage éclate en effet avec Liège. En juillet 1430, une armée hutoise s'avance vers Ohey et Assesse, brûlant tout sur son passage. Les sièges de Poilvache et de Bouvignes s'ensuivent, avec passage de troupes coupant à travers le Condroz. Quand la trêve est signée fin septembre, trois cents villages namurois ont été dévastés. La paix conclue le 15 décembre 1431 voit les Liégeois, genou en terre, demander pardon à Philippe le Bon et s'engager à une indemnité de guerre de 100.000 nobles d'or d'Angleterre. De cette somme, qui ne sera jamais entièrement payée, Grandpré reçoit 1.600 florins (soit 70.400 heaumes de Namur) alors qu'elle avait demandé 12.000 clinquarts (720.000 heaumes) ; c'est là cependant une des plus fortes indemnités payées dans le comté, preuve que les dommages ont été importants.

À l'expansion économique et la croissance démographique du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, succèdent aussi une crise agricole et un déclin marqué à la fin du Moyen Âge. À cette époque, l'habitat recule, des terres sont abandonnées, des hameaux se réduisent à quelques maisons. Wez est un exemple typique : ce qui n'est aujourd'hui qu'une grosse ferme était, avant ce repli de l'habitat, un véritable village, avec son église paroissiale et sa propre cour de justice. Il est vrai que le bourg se trouve au bord du ruisseau du Tronquoy et d'un long filon de terre plastique. La poterie est d'ailleurs la seule activité non agricole : pas de trace d'industrie du fer à Wierde, contrairement à ce que l'on connaît un peu plus bas, à Jausse, sur le Samson, qui est l'un des principaux centres de la métallurgie namuroise, avec quatre forges en activité dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle.

Ces difficultés n'empêchent pas le prince d'imposer souvent des charges fiscales exceptionnelles pour financer ses guerres. Les comptes de la

perception des États du comté de Namur donnent ainsi le détail de la contribution de 5.000 ridders accordée au duc de Bourgogne en 1444 *pour luy aider à supporter ses grands nécessités d'affaire*. Cette comptabilité nous donne une idée des plus riches propriétaires des environs. À Wierde, le seigneur du lieu, Willem, paie 3 ridders, de même qu'un nommé Colart Marlier ; suivent Jehan Plateau, Pierart, bouvier de l'abbaye de Grandpré et Jehan de Froidebise. À Andoy, le même Pierart paie 2 ridders et le nommé Herbier 2,5. Les domaines des environs, dont les noms sonnent encore bien familièrement à nos oreilles après près de six siècles, ne sont pas épargnés : à Tronquoy, Collart d'Assesse paie 2 ridders, à Mointeigny – Montigny, parfois nommé Montigny *desseur* (dessus) Wierde, est le hameau où se trouve l'actuelle ferme Moreau –, Wignon doit 1,5 ridder ; à Wez, le bouvier de demoiselle de Bonneville est le plus riche et est redevable de la même somme. Tout cela reste cependant peu de chose au regard des fortunes urbaines, car à titre de comparaison, les cent dix plus riches citoyens de la ville de Namur paient en moyenne 10 ridders, les plus fortunés jusqu'à 26. En 1464-1465, des aides sont imposées pour les fortifications de la ville de Namur. Elles sont calculées par paroisse en fonction du nombre de foyers, et les recettes, manifestement, ne sont pas à la mesure des espérances : *de la paroiche de Wierde qui estoit asssie à la some de 15 fl ; de Rin, où il y a le relation et rapport du dit lieu 26 feux, y comprins 5 maisons de cheruaige, n'a été receu que 9 moutons 5 heaumes*. La recette semble meilleure pour la paroisse d'Andoy et Erpent, où pour trente feux, on encaisse 39 moutons et 14 heaumes. Quatre ans plus tard, le décompte des feux, est apparemment fait autrement, car dans la *déclaration des villes champestres avec le nombre de feux estans en icelles* dans la banlieue et franchise de Namur, Wierde compte douze feux, Wez (*Wain*) trois, Basseilles (*Baceilles*) deux et Andoy (*Andewain*) trois.

De nombreux documents relatifs à Wierde sont de nature judiciaire, ce qui nous amène à dire un mot de la justice médiévale. À une division selon les compétences – cours censale, féodale ou allodiale selon qu'il s'agit de censives, de fiefs ou d'alleux –, s'ajoute une division verticale : basse justice ou justice foncière, haute justice ou justice hautaine ; ceci outre les cours réservées aux privilégiés ou causes de souveraineté et évidemment les juridictions ecclésiastiques. La cour censale foncière est de basse justice, elle connaît en fait des affaires de propriété, avec plutôt un rôle de notaire et de police rurale ; la cour censale hautaine exerce la juridiction personnelle, tant civile que pénale, sur tous les hommes non nobles ; la cour tréfoncière est de fait, du moins jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, une cour allodiale.

Toute justice émane du seigneur. Très tôt, cependant, celui-ci a délégué son droit de justice à certains de ses fidèles ou à des maisons religieuses. À Wierde et Wez, c'est l'abbaye de Grandpré qui possède ce droit, et des cours foncières distinctes fonctionnent dans les deux villages pour régler les affaires concernant les biens du domaine abbatial. À l'origine de cette délégation, un acte daté de 1284 constatant l'accord du comte de Flandre et marquis de Namur, Guy de Dampierre, et les religieux pour laisser à ceux-ci le droit de haute justice dans les alleux de Wierde et sur les serfs de Notre-Dame de Grandpré.

La cour foncière se réunit régulièrement en un lieu connu de tous. À Wierde,

selon une tradition séculaire, la cour de justice se tient dans l'enceinte du cimetière, sous un arbre : *audit Wierdes le court st Pierre et tient on les plaix soubz un arbre lez le cimetière*. Le cimetière, jadis, entourait l'église et était totalement clos d'une muraille. Notons que c'est une ancienne coutume de mélanger les affaires des vivants et la mémoire des morts, qui ne s'éteindra que lentement, à la fin du Moyen Âge. La cour est composée d'un mayeur, principal représentant du seigneur et des échevins choisis parmi les notables, suffisamment âgés, bons chrétiens, possédant du bien, sachant lire et écrire. Un greffier tient les écritures de la cour de justice et sa comptabilité ; un sergent de justice est chargé des convocations et significations, il maintient l'ordre, arrête les condamnés, donne lecture de la sentence avant son exécution. Les archives laissent parfois quelque trace de ces gens. On sait ainsi que quand la haute cour de Grandpré siège à Wierde le 21 janvier 1430, Jehan Biamet en est le maire, tandis que les échevins ont pour nom Jehan de Limaing (Limoy), Jamar de Tronkoy (Tronquoy), Johan Stévenart, les frères Reinchoul et Collart de Repean (Reppeau), Pirart Malcorps et Pirart Delforge. Sept ans plus tard, un nouveau maire est en place : Jehan Dousart. En 1616, le mayeur de Wierde a nom Jean Thonet : il est parrain au baptême du petit Jean de Maizeroule, fils d'un seigneur voisin. On l'a dit, Wez relève d'une cour foncière séparée ; en 1403, le maire en est Colin de Limaing (Limoy).

La cour foncière doit convoquer les trois plaids généraux au cours de l'année, et les chefs de ménage sont tenus d'y assister. Le but de ces plaids est surtout d'informer la communauté des décisions, ordonnances et édits ; on y prend aussi les décisions concernant la communauté : entretien de la voirie et de l'église, répartition des charges, gestion des biens communs et des travaux agricoles. Une information de 1679, confirmant les droits de haute justice de Grandpré, rappelle que les plaids généraux sont tenus à Wierde trois fois par an depuis un temps immémorial. En ce qui concerne Wez, un acte de 1695 rappelle qu'ils doivent se tenir aux Rois, à Pâques et à la Saint-Remy.

Les Wierdois ne sont pas tous des citoyens modèles. En 1352, quand le comte Guillaume se trouve à Paris pour épouser Catherine de Savoie, une révolte des métiers éclate à Namur. Un mercier du nom de Jean de Wierde est au nombre des insurgés, qui se rassemblent, fomentent des émeutes, arrêtent charrettes et bateaux. Une fois le comte revenu, les révoltés implorèrent son pardon. Le 4 décembre, mardi suivant la saint André, ils sont condamnés à divers pèlerinages judiciaires, selon l'usage du temps : *Jehans de Wierde li merchenier* doit ainsi prendre besace et bâton pour se rendre jusqu'à Chypre...